

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 25 juillet 2023

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Mme Sabine LEROY, Mme Pascale BERTHET (pouvoir à Didier BESSON), M. Christian NOIR (pouvoir à Jacques COMBE)

Absents : Christophe FEBVRE

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 22/06/2023

Aucune observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 22/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 057 à 066 :

2/ Echange terrains avec Mme Catherine GARNIER

Il est proposé de régulariser la situation à l'heure actuelle.

Les conseillers municipaux, qui ont reçu tous les documents de 2014 prévoyant cet échange, acceptent de régulariser.

Mme Catherine GARNIER devient donc propriétaire de la parcelle 177ZB294 mais il sera mis des réserves et garanties.

Les parcelles que nous cédon aux conjoints GARNIER ne seront pas constructibles et seront inscrites en « emplacement réservé à la commune » dans le futur PLUi.

Les frais de notaire seront pris en charge par Mme Catherine GARNIER.

POUR 12 ; CONTRE 0 ; Abstentions 2 (MM. COMBE et NOIR)

3/ Echange terrains avec M. Marcel BORBOEN

Le Conseil municipal accepte l'échange tel qu'il avait été défini en 2018 soit : échange de la parcelle 177A804 contre 177A803.

Les frais de notaire seront pris en charge par M. Marcel BORBOEN.

POUR à l'unanimité

4/ Achat parcelles à la Fin d'Am à M. Luc DENIS

M. Luc DENIS propose de vendre des parcelles cadastrées 177B329 et 177B495 lieudit « à la Fin d'Am » d'une superficie de 22a 40ca pour un montant de 500 €. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

POUR à l'unanimité

5/ Construction micro-crèche : lots 5 et 6 : choix des entreprises

Après visualisation des documents, les entreprises retenues pour les différents lots sont :

- Lot 5 : menuiseries extérieures : ent. CAPELLI mieux-disant 118 581.29 €
- Lot 6 : menuiseries intérieures : l'atelier de la menuiserie 47 737.20 €

La commune envisage de faire réaliser quelques menus travaux par nos employés communaux.

POUR à l'unanimité

6/ Construction micro-crèche : parking de la carrière : demande DETR 2024

Notre dossier de demande de subvention 2023 a été refusé mais nous pouvons demander une subvention sur 2024 avec les prix réels du marché.

POUR à l'unanimité

7/ SIDEC : électricité : extension au lotissement La Vie de Baume

Projet d'extension de la zone du lotissement, éclairage public et téléphone : 94 446.16 € de travaux

Après subvention du SIDEC, il restera 55 017.40€ à la charge de la commune

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le SIDEC.

POUR à l'unanimité

8/ Budget général 10000 : décisions modificatives

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENTS :

Op. D'Ordre	D	21538/041	+ 59 726
-------------	---	-----------	----------

Op. D'Ordre	R	13258/041	+ 8 501
-------------	---	-----------	---------

Op. D'Ordre	R	238/041	+ 51 225
-------------	---	---------	----------

POUR à l'unanimité.

9/ Listing des voiries communautaires à reprendre

à GRANGES SUR BAUME :

- Place de l'église : 92m sont à transformer en Rue de l'église et demander à la CCBHS l'intégration dans la voirie d'intérêt communautaire,
- Route de la Chapelle (la boucle) : demande à intégrer en voirie communale puis ensuite intégrer à la voirie d'intérêt communautaire.
- Chemin de la Peyrouse (une partie qui mène chez M. et Mme GREVILLET) : à classer dans la voirie communale, la renommer Impasse de la Peyrouse puis l'intégrer à la voirie d'intérêt communautaire.
- Impasse des Foz : demande à prolonger de 22m puis l'intégrer à la voirie d'intérêt communautaire

à CRANÇOT :

- Chemin du Belvédère : une partie doit rester en RD, la route qui mène à SERMU. A faire rectifier à la CCBHS

10/ Baux avec VALOCIME

Suite à la loi n°2021-1485 (loi REEN), tout preneur à bail d'une parcelle supportant ou devant supporter un pylône doit accompagner sa demande d'un mandat d'un opérateur de téléphonie mobile s'engageant à utiliser les structures du preneur à bail.

Nous avons laissé à VALOCIME 1 mois de délai pour nous présenter une attestation. Ils ne nous ont pas contacté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer les baux avec VALOCIME.

11/ Personnel : modification agents d'entretien

Suite à la visite médicale du travail, Mme Claudine GIROD ne peut pas reprendre son poste aux horaires habituels.

Il convient de lui faire une modification de son taux horaire en conséquence ; elle reprend à compter du 1^{er} août pour 2h hebdomadaire pour l'entretien intérieur de la salle de MIREBEL ainsi que l'ancienne mairie.

Pour la mairie et la salle polyvalente de Crançot, Mme Patricia VOLANT, qui remplaçait Claudine pendant son arrêt maladie, sera embauchée en CDD renouvelable pour 5h30 hebdomadaire.

M. Franck LECOULTRE établira une fiche de poste de Mme Claudine GIROD qui lui sera transmise pour validation.

POUR à l'unanimité

3/ Questions et informations diverses :

* Un nouveau médecin généraliste, Dr Nicolas DUBUJET, devrait s'installer à la Maison de Santé de Crançot, à la place de Madame Noir, à compter d'octobre 2023.

*Le projet du cabinet dentaire à la maison de santé est donc abandonné. Une réflexion est à l'étude pour une installation dans un autre lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET